

QUATORZIÈME MINISTÈRE FÉDÉRAL.

(Selon l'ordre de préséance du premier titulaire lors de la formation du Cabinet.)

Portefeuille.	Titulaire.	Date de la nomination.
Premier ministre, Président du Conseil Privé et Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.....	Très hon. William Lyon Mackenzie King.....	25 sept. 1926
Membre de l'administration comme ministre sans portefeuille.....	Hon. Raoul Dandurand.....	25 " 1926
Ministre de la Justice et Procureur général.....	Hon. Ernest Lapointe.....	25 " 1926
Ministre des Finances et Receveur général.....	Hon. James A. Robb.....	25 " 1926
Ministre de l'Intérieur, Ministre des Mines et surintendant général des Affaires Indiennes.....	Hon. Charles Stewart.....	25 " 1926
Ministre de l'Agriculture.....	Hon. William R. Motherwell.....	25 " 1926
Ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile, gérant aussi le ministère de la Santé.....	Hon. James H. King.....	25 " 1926
Ministre de la Marine et des Pêcheries.....	Hon. Pierre J. A. Cardin.....	25 " 1926
Ministre des Chemins de fer et Canaux.....	Hon. Charles A. Dunning.....	25 " 1926
Ministre des Travaux publics.....	Hon. John C. Elliott.....	25 " 1926
Solliciteur général.....	Hon. Lucien Cannon.....	25 " 1926
Ministre de la Défense Nationale.....	Hon. J. L. Ralston.....	7 oct. 1926
Ministre des Postes.....	Hon. Pierre J. Veniot.....	25 " 1926
Ministre des Douanes et de l'Accise.....	Hon. William D. Euler.....	25 sept. 1926
Secrétaire d'Etat.....	Hon. Fernand Rinfret.....	25 " 1926
Ministre du Commerce.....	Hon. James Malcolm.....	25 " 1926
Ministre de l'Immigration et de la Colonisation.....	Hon. Robert Forke.....	25 " 1926
Ministre du travail.....	Hon. Peter Heenan.....	25 " 1926

Le tableau 3 indique les dates d'ouverture et de clôture des sessions des parlements fédéraux qui se sont succédé, de 1867 à 1926.

3.—Sessions du Parlement fédéral, 1867-1926.

Ordre successif.	Session.	Date de l'ouverture.	Date de la clôture.	Durée de la session, en jours.	Elections, brefs rapportables, dissolution et durée des Parlements. ¹⁰
1er Parlement.....	1ère	6 nov. 1867	22 mai 1868	118 ¹	
	2e	15 avril 1869	22 juin 1869	69	Août et sept. 1867. ³
	3e	15 fév. 1870	12 mai 1870	87	24 sept. 1872. ⁴
	4e	15 fév. 1871	14 avril 1871	59	8 juillet 1872. ⁵
	5e	11 avril 1872	14 juin 1872	65	4 ans, 9 m., 15 j. ⁶ Juil., août, sept. '72. ³
2ème Parlement.....	1ère	5 mars 1873	13 août 1873	81 ²	3 sept. 1872. ⁴
	2e	23 oct. 1873	7 nov. 1873	16	2 janv. 1874. ⁵ 1 an, 4 m., 0 j. ⁶
3ème Parlement.....	1ère	26 mars 1874	26 mai 1874	62	
	2e	4 fév. 1875	8 avril 1875	64	22 janv. 1874. ³
	3e	10 fév. 1876	12 avril 1876	63	21 fév. 1874. ⁴
	4e	8 fév. 1877	28 avril 1877	80	17 août 1878. ⁵
	5e	7 fév. 1878	10 mai 1878	93	4 ans, 5 m., 25 j. ⁶
4ème Parlement.....	1ère	13 fév. 1879	15 mai 1879	92	17 sept. 1878. ³
	2e	12 fév. 1880	7 mars 1880	86	21 nov. 1878. ⁴
	3e	9 déc. 1880	21 mars 1881	103	18 mai 1882. ⁵
	4e	9 fév. 1882	17 mai 1882	98	3 ans, 5 m., 28 j. ⁶
5ème Parlement.....	1ère	8 fév. 1883	25 mai 1883	107	20 juin 1882. ³
	2e	17 janv. 1884	19 avril 1884	94	7 août 1882. ⁴
	3e	29 janv. 1885	20 juillet 1885	173	15 janv. 1887. ⁵
6ème Parlement.....	4e	25 fév. 1886	2 juin 1886	98	4 ans, 5 m., 10 j. ⁶
	1ère	13 avril 1887	23 juin 1887	72	22 fév. 1887. ³
	2e	23 fév. 1888	22 mai 1888	90	7 avril 1887. ⁴
	3e	31 janv. 1889	2 mai 1889	92	3 fév. 1891. ⁵
7ème Parlement.....	4e	16 janv. 1890	16 mai 1890	121	3 ans, 9 m., 27 j. ⁶
	1ère	29 avril 1891	30 sept. 1891	155	
	2e	25 fév. 1892	9 juillet 1892	136	5 mars 1891. ³
	3e	26 janv. 1893	1er avril 1893	66	25 avril 1891. ⁴
	4e	15 mars 1894	23 juillet 1894	131	24 avril 1896. ⁵
	5e	18 avril 1895	22 juillet 1895	96	5 ans, 0 m., 0 j. ⁶
	6e	2 janv. 1896	23 avril 1896	111	

¹ Ajourné du 21 décembre 1867 au 12 mars 1868, pour permettre aux législatures locales de se réunir.

² Ajournée du 23 mai au 13 août. ³ Périodes d'élections générales. ⁴ Brefs rapportables. ⁵ Dissolution du parlement. ⁶ Durée du parlement en années, mois et jours. La durée d'un parlement se compte depuis la date du retour des brefs d'élection jusqu'à la date de la dissolution, ces deux jours inclus. ⁷ La durée légal d'un parlement est limitée, en principe, à cinq ans.